

OMPI



WO/AC/7/2

ORIGINAL: anglais

DATE: 18 décembre 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE DE L'AUDIT DE L'OMPI

Septième réunion
Genève, 3 – 6 décembre 2007

RAPPORT

1. Le Comité d'audit de l'OMPI (ci-après dénommé "comité") a tenu sa septième réunion du 3 au 6 décembre 2007. Étaient présents MM. Khalil Issa Othman (président), Pieter Zevenbergen (vice-président), Geoffrey Drage, Gong Yalin, George Haddad, Akuetey Johnson, Akeem Oladele, Igor Shcherbak et Gian Piero Roz.
2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour (annexe I).
3. Le comité a été informé par le président des délibérations qui ont eu lieu lors des réunions ci-après : la réunion du Groupe de travail du Comité du programme et budget tenue le 10 septembre 2007, concernant l'examen du mandat du Comité d'audit et de la Charte révisée de l'audit interne de l'OMPI; la douzième session du Comité du programme et budget tenue du 11 au 14 septembre 2007; et la quarante-troisième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, tenue du 24 septembre au 3 octobre 2007. À cet égard, le président du comité avait participé aux délibérations du président de l'Assemblée générale et des Amis du président sur le point 12 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport d'audit interne de l'OMPI depuis la dernière session de l'Assemblée générale [à renvoyer aux Amis du président]".
4. Le président du comité a indiqué qu'il s'était mis en rapport avec le président de l'Assemblée générale dans l'idée que les membres du comité puissent s'entretenir avec lui durant la septième réunion du comité, mais le président de l'Assemblée générale était malheureusement absent de Genève cette semaine.
5. Le comité a été informé par la présidente du Comité de coordination, Mme Hilde Janne Skorpen, représentante permanente adjointe de la Norvège auprès de l'Office des Nations-Unies et de la Conférence du désarmement à Genève, des faits nouveaux

survenus récemment, notamment en ce qui concerne la décision du directeur général d'avancer la procédure de désignation d'un candidat et de nomination d'un directeur général, ainsi que les résultats des réunions tenues par le président de l'Assemblée générale, la présidente du Comité de coordination et les coordonnateurs des groupes régionaux. Le comité a assuré Mme Korpen de sa volonté de contribuer, dans le cadre de son mandat, au bon déroulement de la période de transition.

6. Le comité souhaite s'entretenir avec le président de l'Assemblée générale, la présidente du Comité de coordination et les coordonnateurs des groupes régionaux à sa prochaine réunion, en février 2008.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : audit et supervision internes

7. Les documents ci-après ont été communiqués au comité par le Secrétariat de l'OMPI :

Audit et supervision internes

- Mémoire de M. Nick Treen, directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, adressé au président du comité, en date du 21 novembre 2007;
- copie d'une lettre adressée par M. Treen à M. Neier, vérificateur externe des comptes, en date du 22 novembre 2007; et
- système de planification pour l'audit interne à l'OMPI.

Recommandations relatives à la supervision avec état d'avancement de la mise en œuvre

- Mémoire de M. Treen adressé au président du comité, en date du 30 novembre 2007; et
- liste de recommandations relatives à la supervision avec état d'avancement de la mise en œuvre, en date du 30 novembre 2007.

8. Des informations et des explications supplémentaires ont été données oralement par M. Treen, directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, et par Mme Carlotta Graffigna, contrôleur et directrice exécutive, concernant les incidences sur le budget et l'externalisation.

9. Observations :

Audit et supervision internes

- a) Le comité a été gravement préoccupé par le fait que, même avec l'aboutissement de la procédure de recrutement d'un enquêteur, le problème de sous-effectif de la Division de l'audit et de la supervision internes reste critique, avec des incidences directes sur les activités de la division;
- b) le comité a noté que les fonds disponibles au titre des postes vacants ne semblaient pas avoir été utilisés de manière satisfaisante pour externaliser les activités de la Division de l'audit et de la supervision internes;

- c) le comité a fait observer que le plan communiqué par le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes ne faisait aucunement mention des activités d'évaluation, d'investigation et d'inspection, ni de l'audit de la gestion, et pas davantage de la promotion de la bonne gouvernance. Les informations budgétaires, ainsi que les informations concernant l'élaboration de manuels pour la division, étaient également manquantes. Il s'agissait essentiellement d'un plan d'audit;
- d) le comité considère qu'il est globalement insatisfaisant que, de fait, la Division de l'audit et de la supervision internes ne fonctionne pas conformément à son mandat, et aux besoins de l'Organisation, et qu'elle ne soit pas en mesure de le faire de manière réaliste aussi loin qu'on puisse prévoir; et
- e) le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes est convenu avec le comité de la nécessité d'améliorer la Charte de l'audit interne afin de préciser les procédures à suivre dans le cas d'audits pouvant impliquer le directeur général et, éventuellement, d'autres hauts fonctionnaires.

Recommandations relatives à la supervision avec état d'avancement de leur mise en oeuvre

- a) Le comité a pris note des améliorations supplémentaires au système de suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision, conformément à la recommandation qu'il avait faite à sa sixième réunion (septembre 2007). Il est resté préoccupé en ce qui concerne la valeur des assurances données et le signalement des problèmes; et
- b) Le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes a assuré le comité que sa division continuerait d'assumer la responsabilité de ce système de suivi. Il a informé le comité que les chefs de service faisaient preuve d'une coopération croissante à cet égard et qu'ils étaient conscients de la nécessité de mettre en œuvre les recommandations relatives à la supervision.

10. Le comité recommande

- a) que le Secrétariat lance une procédure de recrutement plus résolue pour pourvoir les postes vacants et que, dans l'intervalle, le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, avec le concours du contrôleur, renforce et intensifie l'externalisation des activités de la division et le recrutement de personnel temporaire;
- b) que le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes accorde un rang de priorité plus élevé à l'achèvement des manuels pour la division en utilisant dans toute la mesure possible les instruments existants mis au point par d'autres organisations du système des Nations Unies;
- c) que le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes soumette au comité, pour sa prochaine réunion, en février 2008, un plan de programmation révisé pour la division;

- d) que le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes établisse de nouveaux projets de dispositions à insérer dans la Charte de l'audit interne pour tenir compte des cas particuliers pouvant impliquer le directeur général et d'autres hauts fonctionnaires; et
- e) que le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, en partenariat avec les chefs de service concernés, donne des assurances concernant la mise en œuvre effective des recommandations relatives à la supervision.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : projet relatif à la nouvelle construction

11. Les documents suivants ont été communiqués au comité par le Secrétariat de l'OMPI :

Rapports intérimaires

- WO/PBC/12/7 – Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction, daté du 17 août 2007, présenté à la douzième session du Comité du programme et budget, 11 – 13 septembre 2007;
- WO/GA/34/11 – Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction, daté du 17 septembre 2007, présenté à la trente-quatrième session (18^e session ordinaire) de l'Assemblée générale de l'OMPI, 24 septembre – 11 octobre 2007;
- rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction, daté du 27 novembre 2007, établi par M. Petit, président, et Mlle Boutillon, secrétaire, du Comité de la construction; et
- additif au rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction (27 novembre 2007), daté du 5 décembre 2007, établi par M. Petit, président, et Mlle Boutillon.

Charte de la nouvelle construction

- Charte du projet relatif à la nouvelle construction, version 6, datée du 20 novembre 2007, établie par M. Petit et Mlle Boutillon; et
- Charte du projet relatif à la nouvelle construction avec indication des différences entre les versions 5 et 6, datée du 20 novembre 2007, établie par M. Petit et Mlle Boutillon.

Registres des risques

- Registre des risques de l'OMPI, version 4, daté du 30 novembre 2007, établi par M. Petit et Mlle Boutillon; et
- Registre des risques du pilote, daté du 3 novembre 2007, établi par Burckhardt+Partner SA (ci-après dénommé "pilote").

Rapports mensuels du pilote

Rapports mensuels du pilote de juin à novembre 2007.

Audit du projet relatif à la nouvelle construction

A/43/INF/6 : “Rapport du vérificateur extérieur : audit intermédiaire du projet de construction du nouveau bâtiment administratif et stockage supplémentaire – suivi de l’audit 2006”, daté du 21 septembre 2007, présenté à la quarante-troisième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI, 24 septembre – 3 octobre 2007.

12. Des informations et des explications supplémentaires ont été données oralement au comité par M. Petit, président, et Mlle Boutillon, secrétaire, du Comité de la construction, ainsi que par M. Jean-Daniel Fehr, directeur général du projet, et M. Jean-Noël Alaterre, directeur adjoint du projet, Burckhardt+Partner SA (“pilote”). Le comité a été informé des progrès accomplis, qui indiquaient que le projet relatif à la nouvelle construction se déroulait globalement dans le respect du calendrier prévu.

13. En ce qui concerne les affirmations figurant aux paragraphes 9 et 20 du rapport intérimaire établi par le vérificateur externe des comptes (document A/43/INF/6), le comité réaffirme qu’il ne “supervise pas le projet”. Le comité ne participe à aucune tâche de mise en œuvre ou d’exécution, qui relèvent de la responsabilité et des prérogatives du Secrétariat. Il ne l’a jamais fait et n’a pas l’intention de le faire. Le comité n’a aucun pouvoir financier sur le projet et ne peut donc interférer dans la gestion financière du projet proprement dit. Les États membres ont donné pour mandat au comité de suivre l’avancement du projet, dans le cadre de ses réunions trimestrielles, et de les tenir informés par l’intermédiaire du Comité du programme et budget.

14. Le comité a noté ce qui suit :

- a) Le Comité de la construction, dans son additif au rapport sur l’état d’avancement du projet, avait présenté un budget de synthèse consolidé pour le projet relatif à la nouvelle construction, d’un montant total de quelque 164 millions de francs suisses, non compris une proposition relative à la constitution d’une provision pour imprévus d’un montant de 7 886 260 francs suisses, soit un total cumulé potentiel de 172 millions de francs suisses;
- b) le vérificateur externe des comptes, dans son rapport de suivi de l’audit 2006 du projet relatif à la nouvelle construction (document A/43/INF/6), avait chiffré le coût de la construction à 179 millions de francs suisses, y compris la provision mentionnée au point a) ci-dessus; et
- c) la dotation financière pour le projet relatif à la nouvelle construction approuvée par les États membres en octobre 2005 s’établissait à 125 millions de francs suisses, non compris les coûts d’acquisition du terrain de 13,5 millions de francs suisses et les coûts du concours d’architecture, soit 1,7 million de francs suisses, qui avaient été acquittés précédemment, et prévoyait qu’un montant de 114 millions de francs suisses devait être obtenu au moyen d’un emprunt bancaire.

15. Afin de préciser les choses, le comité recommande :
- a) que le Secrétariat établisse une révision finale de l'estimation budgétaire dès lors que le contrat à prix ferme pour le projet aura été conclu avec l'entreprise générale retenue, et que le coût du financement de l'emprunt souscrit auprès de l'établissement bancaire retenu sera connu. Il conviendrait d'établir la distinction entre les coûts déjà engagés et payés et ceux qui restent à financer;
 - b) qu'un état de rapprochement des comptes soit établi pour expliquer les différences entre l'estimation budgétaire révisée finale du Comité de la construction et celle du vérificateur externe des comptes; et
 - c) que le Secrétariat établisse une note d'information sur les questions suivantes :
 - i) le financement des coûts du projet qui ne sont pas couverts par l'emprunt bancaire;
 - ii) les dépenses à approuver par les États membres, avec une analyse des exercices budgétaires et des programmes qui ont été touchés ou qui le seront; et
 - iii) la manière dont les coûts rétrospectifs et les coûts prévus ont été et seront pris en considération.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : audit informatique

16. Le document suivant a été communiqué au comité par le Secrétariat de l'OMPI :

A/43/INF/5 : "Audit informatique", daté du 17 septembre 2007, présenté à la quarante-troisième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, 24 septembre – 3 octobre 2007.

17. Des informations supplémentaires ont été données oralement au comité par M. Neil Wilson, directeur des Services informatiques et directeur de la Division informatique.

18. Le comité a noté ce qui suit :

- a) Tant l'audit informatique que le rapport final de PricewaterhouseCoopers sur l'évaluation bureau par bureau font largement référence à un système de planification des ressources d'entreprise (ERP), qui a fait l'objet d'une proposition soumise aux États membres de l'OMPI pour examen dans le cadre de l'utilisation possible des réserves de l'Organisation (document WO/PBC/12/4(c)). Compte tenu de l'incidence d'un système ERP sur le programme intégré d'améliorations structurelles, sur les mécanismes de contrôle interne de l'utilisation des ressources et sur la communication des informations de gestion, d'audit et autres aux États membres, le comité a décidé qu'il examinerait la documentation relative au système ERP établie par le Secrétariat à sa prochaine réunion;
- b) des propositions relatives à la modernisation du système informatique de Madrid et de La Haye avaient aussi été soumises à l'examen des États membres dans le cadre de l'utilisation possible des réserves, et l'Assemblée de l'Union de Madrid avait approuvé ce projet;

- c) le rapport d'audit informatique n'avait pas pour but de conduire un audit complet des techniques de l'information et de la communication en termes d'applications, de technologies et de sécurité informatique. Toutefois, compte tenu des liens entre les différentes applications informatiques et de leur interdépendance, le rapport traitait également du projet d'ERP et d'autres questions; et
- d) ainsi qu'il est indiqué dans le rapport final de PricewaterhouseCoopers sur l'évaluation bureau par bureau, la réussite d'un programme d'améliorations structurelles dépend aussi dans une large mesure d'une infrastructure informatique efficiente et moderne.

19. Le comité a fait les observations ci-après :

- a) Compte tenu de la nature de ses travaux, l'OMPI dépend des techniques de l'information et de la communication pour ses activités essentielles plus que bon nombre d'organisations du système des Nations Unies, où les applications informatiques desservent principalement l'automatisation, la gestion des documents et les fonctions administratives;
- b) des systèmes informatiques modernes doivent être étayés par une infrastructure appropriée, fiable et efficiente et un personnel qualifié;
- c) le Comité de l'informatique récemment créé comprend des chefs de programme des départements organiques, ce qui permet de remédier dans une certaine mesure aux difficultés créées par la double fonction confiée à M. Wilson;
- d) la répartition des responsabilités informatiques entre les divers départements fait qu'il est difficile d'avoir une vue globale des ressources humaines et financières consacrées aux techniques de l'information et de la communication dans l'Organisation;
- e) les observations formulées par les chefs de programme concernés de l'OMPI au sujet des recommandations du vérificateur externe des comptes, qui figurent dans les recommandations relatives à la supervision avec état d'avancement de leur mise en œuvre établies par la Division de l'audit et de la supervision internes, ne contenaient aucune estimation budgétaire du coût de la mise en œuvre de ces recommandations;
- f) en raison des restrictions budgétaires récentes, l'infrastructure des techniques de l'information et de la communication au sein de l'Organisation n'a pas suivi le rythme du progrès technique. Des investissements seraient de nouveau possibles après l'approbation du programme et budget proposé pour 2008-2009. Toutefois, selon M. Wilson, cela ne permettrait pas à l'Organisation d'investir suffisamment dans les nouvelles technologies; et
- g) la mise en œuvre des nouvelles technologies est également compliquée par le fait que, ainsi qu'il ressort clairement du rapport final de PricewaterhouseCoopers sur l'évaluation bureau par bureau, les compétences internes des techniciens et des utilisateurs ne sont pas à jour. Il existe en particulier de sérieux doutes quant à

la capacité du personnel de la Division de la gestion des ressources humaines, habitué aux procédures établies pour assurer des transactions manuelles, à appuyer la mise en œuvre d'un système ERP.

20. Le comité recommande

- a) qu'une formation informatique à l'intention de tous les membres du personnel, en particulier les chefs de service, soit prévue dans le plan intégré d'améliorations structurelles;
- b) qu'une formation spécialisée soit planifiée et mise en œuvre à l'intention des techniciens afin que leurs compétences répondent aux exigences des nouvelles technologies. Cette formation peut nécessiter le remplacement temporaire du personnel technique afin que des fonctions essentielles ne se retrouvent pas en sous-effectif;
- c) que les compétences informatiques fassent partie des critères exigés pour la plupart, si ce n'est la totalité, des recrutements et des promotions;
- d) qu'une attention particulière soit accordée à la modernisation de l'infrastructure et aux besoins en financement connexes pour suivre le rythme du progrès technique et de la mise en œuvre d'un système ERP;
- e) que le Secrétariat établisse un tableau consolidé et annoté de toutes les dépenses relatives aux techniques de l'information et de la communication dans le programme et budget proposé pour 2008-2009, en vue de recenser d'éventuelles économies d'échelle et de redéployer les ressources pour améliorer l'infrastructure et les services;
- f) que le Secrétariat présente au comité, à sa prochaine réunion, en février 2008, la proposition relative au système ERP dans le cadre du programme intégré d'améliorations structurelles; et
- h) que le Secrétariat présente la stratégie informatique au comité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : étude bureau par bureau

21. Les documents suivants ont été communiqués au comité par le Secrétariat de l'OMPI :

Programme d'améliorations structurelles

- Lettre de couverture de M. Petit, président du Comité du programme d'améliorations structurelles, adressée au président du Comité d'audit, en date du 28 novembre 2007;
- mémorandum du directeur général adressé aux chefs de programme concernant la composition et le mandat du Comité du programme d'améliorations structurelles; et
- projet de programme d'améliorations structurelles (présentation powerpoint).

Mise en œuvre du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier

- Lettre de couverture de Mme Graffigna, directrice exécutive et contrôlease, au président du Comité d'audit, datée du 26 novembre 2007;
- mémorandum de Mme Graffigna au directeur général, daté du 5 novembre 2007, et ses annexes;
- tableau actualisé indiquant les tâches principales, les fonctionnaires responsables et les délais de mise en œuvre du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution;
- plan de formation et calendrier de formation pour 2008;
- mandat du Groupe de travail sur la mise en œuvre du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier; et
- ordre du jour et résumé de la première session du Groupe de travail sur la mise en œuvre du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, tenue le 22 novembre 2007.

22. Le président du Comité du programme d'améliorations structurelles, M. Petit, et d'autres membres de ce comité ont présenté un projet de programme d'améliorations structurelles.

23. Le comité a été informé de ce qui suit :

- a) Le Comité du programme d'améliorations structurelles n'a été créé que le 13 novembre 2007, ce qui laissait peu de temps pour l'élaboration d'un descriptif de programme;
- b) la présentation faite par le Comité du programme d'améliorations structurelles constituait une vue "de haut niveau" du programme et ne comportait aucune évaluation des besoins en ressources;
- c) ainsi qu'il est indiqué dans le document WO/GA/34/12, intitulé "Rapport final de l'évaluation bureau par bureau. Observations du Secrétariat" et daté du 17 août 2007, il a été indiqué que certaines initiatives en matière d'améliorations structurelles avaient été déjà lancées par le Secrétariat, à savoir : i) stratégie en matière de ressources humaines; ii) nouveau Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier; iii) ERP; iv) externalisation; et v) informatique. Au cours de la présentation du Comité du programme d'améliorations structurelles, le comité a été informé que des progrès avaient été réalisés dans les domaines suivants :
 - i) mise en œuvre du nouveau Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier;
 - ii) pilotage du nouveau système d'évaluation professionnelle; et
 - iii) élaboration d'une stratégie informatique.
- d) un ordre de service (n° 42/2007) a donné le signal de la mise en œuvre du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution. Il a été indiqué au comité qu'un rapport complet sur le pilotage du système d'évaluation

professionnelle lui serait présenté à sa prochaine réunion, en février 2008. En ce qui concerne la stratégie informatique, un rapport devait être présenté par le Comité de l'informatique sous peu; et

- e) au cours de la période de transition allant jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général, le Secrétariat s'est demandé dans quelle mesure des progrès réels pourraient être faits en matière d'élaboration et de mise en œuvre du programme intégré d'améliorations structurelles.

24. Le comité a fait observer que la présentation powerpoint du Comité du programme d'améliorations structurelles intitulée "Projet de programme d'améliorations structurelles" ne satisfaisait pas aux recommandations faites par le comité à sa sixième réunion (paragraphe 24 du document WO/AC/6/2) et entérinées par la suite par une décision de l'Assemblée générale de l'OMPI à sa trente-quatrième session (18^e session ordinaire), tenue du 25 septembre au 3 octobre 2007 (paragraphe 34 du document WO/GA/34/16), selon lesquelles il convenait

"a) que le Secrétariat élabore un programme intégré complet d'améliorations structurelles selon les grandes lignes et les priorités recommandées dans le rapport final de PwC et acceptées par le Secrétariat dans son rapport (WO/GA/34/12). Parce qu'un tel programme sera non seulement complexe mais susceptible de s'étendre sur plusieurs années, les mots d'ordre de sa construction devraient être les suivants : précis, mesurable, atteignable, réaliste, en temps opportun et cohérent;

"b) que le Secrétariat établisse une feuille de route pour la mise en œuvre du programme, indiquant les besoins organisationnels en ressources. Cette feuille de route serait examinée par le comité à sa réunion programmée pour la première semaine de décembre 2007."

25. Le comité a estimé que l'absence de progrès dans l'élaboration d'un programme intégré d'améliorations structurelles au cours de la période allant jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général aurait une incidence négative sur l'Organisation.

26. Le comité a par ailleurs fait observer qu'un programme intégré d'améliorations structurelles ne pouvait être entrepris avec succès que si le Secrétariat

- a) bénéficiait de l'adhésion totale de la direction et du personnel, ce qui supposait de disposer d'une vision cohérente ou d'une série de scénarios de remplacement quant aux objectifs du programme de changements;
- b) définissait préalablement le point de départ des changements, en établissant une cartographie exhaustive des opérations de l'Organisation et des fonctions du personnel;
- c) remédiait aux problèmes de direction et de gestion recensés dans le rapport final de PricewaterhouseCoopers sur l'évaluation bureau par bureau;
- d) faisait le nécessaire pour se doter des ressources et des compétences nécessaires pour entreprendre un programme intégré d'améliorations structurelles;
- e) établissait plus clairement le lien entre la gestion axée sur les résultats et le système d'évaluation professionnelle; et

- f) démontrait comment les systèmes informatiques proposés favoriseraient les améliorations structurelles (voir également le paragraphe 20.a)).

27. Le comité a fait observer qu'il serait difficile d'aborder simultanément les différentes initiatives proposées par le Comité du programme d'améliorations structurelles et que l'établissement de la feuille de route devrait donner lieu à des analyses selon la méthode du chemin critique en vue d'établir l'ordre de priorité des initiatives.

28. Le comité a également pris note de la décision de l'Assemblée générale (paragraphe 34.c)iii) du document WO/GA/12/16), afin

“qu'une réunion des États membres à participation non limitée soit convoquée au premier trimestre de 2008 en vue d'examiner les documents à soumettre par le Secrétariat au Comité d'audit de l'OMPI en application de l'alinéa précédent, révisés si nécessaire compte tenu des éventuelles observations du Comité d'audit de l'OMPI”.

29. Le comité recommande

a) que le Comité du programme d'améliorations structurelles se penche de nouveau sur la question du programme intégré d'améliorations structurelles et présente une feuille de route, conformément à la décision de l'Assemblée générale citée au paragraphe 24 ci-dessus, pour la prochaine réunion du comité, en février 2008;

b) que le Comité du programme d'améliorations structurelles soit doté des pouvoirs et des compétences nécessaires pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées et fasse de nouveau rapport au comité sur cette question à sa réunion de février 2008;

c) que le processus d'établissement du programme intégré d'améliorations structurelles soit fondé sur les principes d'ouverture, de responsabilité et d'intégrité. Tout au long de ce processus, la direction de l'OMPI, qui est responsable de l'encadrement du programme, devrait entretenir un dialogue et mener des consultations régulières avec les entités ci-après, et leur rendre compte :

- i) les États membres (voir le paragraphe 28 ci-dessus);
- ii) les membres du personnel, notamment le Conseil du personnel, par l'intermédiaire des voies de consultation prévues par le règlement du personnel; et
- iii) le Comité d'audit de l'OMPI.

30. Le comité recommande également que, dans le cadre des analyses selon la méthode du chemin critique et de la planification de la feuille de route, le Secrétariat tienne compte des éléments suivants :

- a) les autres solutions à examiner par la direction future concernant la structure administrative de l'Organisation, en vue de l'aligner sur les structures les plus appropriées et les plus largement répandues dans le système des Nations Unies;

- b) l'alignement de la structure de l'Organisation sur la structure du programme et la publication d'un organigramme détaillé indiquant la fonction, les responsabilités et les obligations additionnelles de chaque service. À cet égard, l'organigramme devrait indiquer clairement les liens de compte rendu entre les différents services, ainsi que les tableaux des effectifs approuvés avec mention du nombre et du grade des postes;
- c) l'élaboration de plans de travail annuels pour tous les membres du personnel afin d'établir la base du système d'évaluation professionnelle;
- d) en attendant la mise en œuvre éventuelle d'un système ERP, l'élaboration d'un système informatique qui
 - i) facilite l'exercice des pouvoirs financiers délégués aux chefs de programme et en garantisse la sécurité; et
 - ii) facilite le contrôle du tableau des effectifs et la cartographie des opérations de l'Organisation et des fonctions de tous les membres du personnel.

31. Le comité souhaite recevoir un rapport intérimaire sur chacun des points énumérés au paragraphe 30 avant sa prochaine réunion, en février 2008.

Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier

32. Un exposé sur le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution a été présenté au comité par Mme Graffigna, directrice exécutive et contrôlease.

33. Le comité a pris note de ce qui suit :

- a) l'ordre de service n 42/2007, daté du 12 novembre 2007, et une lettre datée du 26 novembre 2007, concernant le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2008;
- b) le tableau des tâches à entreprendre pour mettre en œuvre le nouveau Règlement financier, qui souligne le volume et la complexité des tâches; et
- c) le fait que, conformément à l'ordre de service n° 42/2007, le contrôleur, outre son rôle de contrôleur de fait, remplira également la fonction de directeur financier exécutif, et sera donc chargé des tâches ci-après : veiller à ce que des conseils appropriés soient donnés au directeur général sur toutes les questions financières; tenir à jour les états financiers et les livres comptables; et veiller au bon fonctionnement d'un système efficace de contrôle financier interne.

34. Afin d'assurer le contrôle interne, outre les indications formulées concernant la Division de l'audit et de la supervision internes sous le point 1 de l'ordre du jour et les techniques de l'information sous le point 3 de l'ordre du jour, le comité recommande

- a) qu'une formation soit dispensée aux membres du personnel afin de les doter des compétences et du savoir-faire nécessaires pour l'application du nouveau Règlement financier;

- b) qu'une attention suffisante soit consacrée au respect du nouveau Règlement financier; et
- c) qu'il soit sérieusement envisagé de nommer un haut fonctionnaire rendant compte au contrôleur pour assurer le respect des procédures de l'OMPI et de tous les statuts et règlements applicables.

35. Le comité continuera de passer en revue la mise en œuvre du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution à sa prochaine réunion, en février 2008.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : questions diverses

a) Conseil du personnel

36. À la demande du Conseil du personnel, le comité s'est entretenu avec Mme Sally Young, présidente, et Mme Alba Steiner, vice-présidente, qui ont remis au comité un exemplaire du bulletin d'information du Conseil du personnel daté du 28 novembre 2007 et d'un mémorandum interne adressé par le Conseil du personnel au directeur général, daté du 28 novembre 2007.

37. Le comité a été informé oralement par Mme Young et Mme Steiner de la teneur de ces deux documents, ainsi que d'autres questions.

38. Le Comité consultatif mixte, les comités consultatifs des promotions et les procédures de sélection ont fait partie des thèmes présentés et examinés.

39. Le comité reviendra sur ces questions et d'autres questions relatives à la gestion du personnel avec la direction de l'OMPI et le Conseil du personnel dans le cadre du point de l'ordre du jour consacré à l'étude bureau par bureau à sa prochaine réunion, en février 2008.

b) Présentations et informations

40. Le comité n'a pas été en mesure de bénéficier de présentations et informations données par des fonctionnaires de l'OMPI sur les systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne. Ces activités seront prévues pour sa réunion de février 2008.

c) Prochaine réunion

41. La prochaine réunion du comité se tiendra du 18 au 21 février 2008.

42. Sous réserve de plus amples discussions au sein du comité, le projet d'ordre du jour de la réunion de février 2008 devrait comporter les points suivants :

1. Réunion commune entre le président de l'Assemblée générale, le président du Comité de coordination et les coordonnateurs des groupes régionaux
2. a) Réunion commune entre le vérificateur externe des comptes, l'auditeur interne et le comité
b) Audit et supervision internes

3. Étude bureau par bureau
4. Projet relatif à la nouvelle construction
5. Planification des ressources d'entreprise
6. Techniques de l'information et de la communication
7. Questions diverses

[L'annexe suit]

OMPI



WO/AC/7/1

ORIGINAL: anglais

DATE: 18 décembre 2007

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE DE L'AUDIT DE L'OMPI

**Septième réunion
Genève, 3 – 6 décembre 2007**

ORDRE DU JOUR

établi par le Secrétariat

1. Audit et supervision internes
2. Projet relatif à la nouvelle construction
3. Audit informatique
4. Étude bureau par bureau
5. Questions diverses

[Fin de l'annexe et du document]